

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 34

-----  
N°157  
-----

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUILLET 2018

**L'AN deux mille dix huit, le 11 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00, sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Magali CHERET	Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sylvie DUCATTEAU	Madame Sophie VALLY
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Madame Evelyne YONNET	Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Rachid ZAÏRI	Madame Thérèse MBONDO
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/Service Développement des Compétences

**OBJET : Transformation d'emplois à la Direction des Ressources Humaines**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 3-3 et 34 ;

Vu l'avis du comité technique en sa séance du 21 juin 2017 relatif à l'évolution de l'organisation de la Direction des Ressources Humaines ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les modifications d'organisation et les besoins des services, les mouvements de personnel ;

Considérant les ajustements de l'organisation de la Direction des Ressources Humaines tant au niveau de la répartition des missions entre les services qui la compose qu'au niveau de son organigramme afin de mieux se structurer, de monter en compétences sur l'ensemble des champs RH pour accompagner davantage les services opérationnels et développer le partage de la fonction RH,

Considérant que par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée et sous réserve de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agent.es contractuels pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Adoption à l'unanimité par 45 pour

**DELIBERE :**

**DECIDE** la suppression des emplois permanents à temps complet suivants :

Au sein du service Développement des compétences de la Direction des Ressources Humaines :

- trois emplois correspondant au grade d'attaché.e exerçant les fonctions de chargé.e de recrutement

- un emploi correspondant au grade de rédacteur.trice exerçant les fonctions de chargé.e de mission RH
- un emploi correspondant au grade de rédacteur.trice exerçant les fonctions de chargé.e de formation
- deux emplois correspondant au grade de rédacteur.trice exerçant les fonctions d'assistant.e RH
- un emploi correspondant au grade d'adjoint.e administratif.ve territorial.e exerçant les fonctions d'assistant.e de formation

Au sein du service gestion administrative du personnel de la Direction des Ressources Humaines :

- un emploi correspondant au grade d'attaché.e exerçant les fonctions de responsable paie
- un emploi correspondant au grade d'attaché.e exerçant les fonctions de responsable carrière
- neuf emplois correspondant au grade de rédacteur.trice exerçant les fonctions de gestionnaire paie
- neuf emplois correspondant au grade de rédacteur.trice exerçant les fonctions de gestionnaire carrières

Au sein du service prévention et relations du travail de la Direction des Ressources Humaines :

- un emploi correspondant au grade de rédacteur.trice exerçant les fonctions d'assistant.e administratif.ve
- un emploi correspondant au grade de rédacteur.trice exerçant les fonctions de chargé.e de la dotation vestimentaire
- un emploi correspondant au grade d'adjoint.e administrati.ve territorial.e exerçant les fonctions d'assistant.ede service
- un emploi correspondant au grade d'adjoint.e administrati.ve territorial.e exerçant les fonctions de chargé.e de protection sociale
- un emploi correspondant au grade d'adjoint.e administrati.ve territorial.e exerçant les fonctions d'assistant.e de prévention
- deux emplois correspondant au grade d'adjoint.e administrati.ve territorial.e exerçant les fonctions d'assistant.e administratif.ve

**DECIDE** la création des emplois permanents à temps complet suivants :

Au sein du service Développement des compétences de la Direction des Ressources Humaines :

- quatre emplois correspondant au grade d'attaché.e pour exercer les fonctions de conseiller.ère Développement des compétences
- quatre emplois correspondant au grade de rédacteur.trice pour exercer les fonctions de référent.e RH
- un emploi correspondant au grade d'adjoint.e administrati.ve territorial.e pour exercer les fonctions d'assistant(e) RH

Au sein du service gestion administrative du personnel de la Direction des Ressources Humaines :

- un emploi correspondant au grade d'attaché. pour exercer les fonctions de responsable GSI
- un emploi correspondant au grade d'attaché.e pour exercer les fonctions de responsable finances
- un emploi correspondant au grade d'attaché.e pour exercer les fonctions de responsable carrières-retraites
- neuf emplois correspondant au grade de rédacteur.trice pour exercer les fonctions de gestionnaire GSI
- trois emplois correspondant au grade de rédacteur.trice pour exercer les fonctions de gestionnaire finances
- quatre emplois correspondant au grade de rédacteur.trice pour exercer les fonctions de gestionnaire carrières-retraites

Au sein du service prévention et relations du travail de la Direction des Ressources Humaines :

- deux emplois correspondant au grade de rédacteur.trice pour exercer les fonctions de gestionnaire santé au travail
- un emploi correspondant au grade de rédacteur.trice ou de technicien.ne pour exercer les fonctions d'assistant.e de prévention
- un emploi correspondant au grade d'adjoint.e administrati.ve territorial.e pour exercer les fonctions d'assistant.e administratif.ve
- un emploi correspondant au grade d'adjoint.e administrati.ve territorial.e pour exercer les fonctions d'assistant.e administratif.ve et technique

**AUTORISE**, en cas de recherche infructueuse de candidat.es statutaires ou en l'absence de fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, Madame la Maire ou son

représentant à pourvoir les emplois correspondant au grade d'attaché.e (catégorie A) mentionnés à l'article 2 par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée dans les conditions fixées à l'article 3-3/2° et 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Les candidat.es devront justifier de la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau I ou II et/ou d'une expérience confirmée sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités ou d'organismes publics. La rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

**AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

**DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agent.es seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Reçu en préfecture le : 13/07/18

Publié le : 13/07/18

Certifié exécutoire : 13/07/18

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

